



5.3 PLAN DES PÉRIMÈTRES PARTICULIERS

ARRÊTÉ LE : 14 JUIN 2016

ENQUÊTE PUBLIQUE :
DU 21 SEPTEMBRE 2016
AU 20 OCTOBRE 2016

APPROUVÉ LE : 15 DÉCEMBRE 2016

Echelle : 1/4000

LÉGENDE

- Classement acoustique des infrastructures de transports terrestres
- Infrastructure concernée par le classement acoustique
 - • Secteur concerné par le bruit des infrastructures de transports terrestres

L'ensemble du territoire communal est soumis au droit de préemption urbain institué par délibération du conseil municipal du 14 décembre 1990

